



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**MAIRIE de LA CELLETTE**

8 Rue de la Cascade  
23350 LA CELLETTE  
Tél : 05-55-80-62-97  
mairielaclette@orange.fr

Accusé de réception en préfecture  
023-212304109-20240315-DEL2024-012-DE  
Date de télétransmission : 18/03/2024  
Date de réception préfecture : 18/03/2024

**DELIBERATION N° 2024-012 EN DATE DU 15 MARS 2024 PORTANT  
SUR L'APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET  
EAU ET ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal de LA CELLETTE s'est réuni le vendredi 15 Mars deux mille Vingt-quatre à dix-neuf heures selon convocation du lundi 11 Mars deux mille vingt-quatre, en session ordinaire, sous la présidence de M. Camille CARCAT, Le Maire.

**Présents** : M. Camille CARCAT, Mme Annie WYBRECHT, M. Jacques GADAIX, M Michel LASSOUT, M. Philippe BALLET, Mme France FORTANIER, M. Francis CHOPINAUD, Mme Patricia DESSALLES.

**Absents** : M. Jean-Paul BIGNET, M. CHAUMETTE Raymond

**Pouvoirs** : M. Jean-Paul BIGNET à M. Jacques GADAIX, M. Raymond CHAUMETTE à Mme Annie WYBRECHT.

**Secrétaire de séance** : Mme Annie WYBRECHT a été élue secrétaire de séance, Conformément à l'article L2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jacques GADAIX, 3<sup>ème</sup> Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Camille CARCAT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
RESULTATS Reportés N-1		22 970.46		46 247.84		69 218.30
OPERATION DE L'EXERC.	89 171.77	98 398.70	72 054.78	80 989.48	161 226.55	179 297.18
<b>RESULTAT Exercice N</b>	<b>0.00</b>	<b>9 226.93</b>	<b>0.00</b>	<b>8 843.70</b>		<b>18 070.63</b>
TOTAUX	89 171.77	121 369.19	72 054.78	127 146.32	161 226.55	248 515.48
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>		<b>32 197.39</b>		<b>55 091.54</b>		<b>87 288.93</b>
RESTE A REALISER			0.00	0.00		

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

**Hors de la présence de M. Camille CARCAT, le Maire, LE CONSEIL MUNICIPAL :**

➤ **APPROUVE** à l'unanimité, le compte administratif du budget eau et assainissement 2023.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Absentions
10	7	2	7	9	9	0	0

Affiché le :  
Mme Annie WYBRECHT

*Wybrecht*

La secrétaire de Séance

La Cellette, le 15 Mars 2024  
M. Camille CARCAT

